

Profil de fonction

Intitulé de la fonction

Enseignant de piano au Conservatoire royal de Bruxelles pour les bacheliers et/ou master

Type de contrat

Professeur (temporaire à durée déterminée pour 1 an, puis possibilité de contrat à durée indéterminée et nomination définitive)

- Soit 12 h/semaine de cours individuels/collectifs (40 semaines/année)
- Et 80 h/année destinées à des responsabilités de coordination ou institutionnelles
- Rémunération : barème 501 de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Domaines de responsabilités et tâches principales :

Tâches principales :

- Il soit en mesure de donner le cours de piano tous ses aspects (technique, stylistique, ...) dans tous les styles de musiques du 18^e au 21^e siècle ;
- Il démontre une réflexion personnelle et approfondie sur la place du cours de piano dans le cursus de formation classique ;
- Il est particulièrement attentif au développement concret de la plus grande transversalité entre son cours et les autres cours de la section classique ;

Responsabilités pédagogiques (savoir, savoir-faire, savoir être) :

- Il connaît et adhère, par principe mais surtout par les différentes propositions de son projet pédagogique et artistique, au projet pédagogique et artistique du Conservatoire ;
- Il développe une approche pédagogique cohérente et l'explique dans des fiches de cours ;
- Il assure les enseignements à ses étudiants tel que planifié ;
- Il développe une grille d'évaluation spécifique pour son/ses cours ;
- Il participe à la construction des programmes ;
- Il s'engage dans une fonction de coresponsabilité dans la réflexion pédagogique commune de l'équipe des enseignants du département musique classique et contemporaine, entre autres par sa participation active aux conseils d'option ;
- Il est créatif et communique son énergie ;
- Il dispose de bonnes compétences communicationnelles et interpersonnelles ;
- Il favorise l'évaluation des enseignements par les étudiants ;
- Il est disposé à remettre en question son dispositif éducatif suite aux évaluations ;
- Il témoigne d'une disponibilité à élargir ou renforcer ses connaissances.

Responsabilités institutionnelles

- Il s'assure que toutes les démarches sont réalisées en temps et en heure ;
- Il développe des synergies et participe à la réflexion sur le projet pédagogique de l'école ;
- Il participe aux démarches d'amélioration de la qualité du Conservatoire ;
- Il utilise les technologies de l'information (email, internet, téléphone) pour informer ses étudiants ou l'institution ;

- Il complète les informations personnelles nécessaires pour le site internet ;
- Il communique les informations relatives aux initiatives autour du Conservatoire pour nourrir le site internet.

Compétences transversales :

- Il suscite la curiosité intellectuelle de ses étudiants ;
- Il explicite ses choix pédagogiques de manière à ce que les étudiants puissent s'interroger sur leurs propres besoins et les modes d'apprentissage ;
- Il développe l'esprit critique de ses étudiants et la recherche ;
- Il favorise l'acquisition d'une véritable culture de l'art qui favorise l'autonomie créatrice ;
- Il encourage les initiatives de rapprochement avec d'autres disciplines musicales, théâtrales ou autres ;
- Il ouvre l'esprit de l'étudiant, encourage la polyvalence et l'ouverture sur le monde.

Le candidat idéal :

- Est une référence sur la scène classique nationale et internationale ;
- Est engagé dans une dynamique de promotion de l'excellence musicale ;
- Démontre une ouverture aux différentes tendances d'interprétation d'aujourd'hui et est en mesure de donner à ses étudiants des pistes créatives ;

C'est un plus, s'il dispose :

- D'un certificat d'agrégation ou autre diplôme pédagogique ;
- Et parle couramment l'anglais (niveau B2).

Procédure de sélection

Un dossier complet (cf Moniteur belge) sera examiné par la commission de recrutement ; le candidat sera invité à donner un récital et une leçon devant celle-ci, puis à prendre part à un entretien avec ses membres.

Les compétences artistiques, pédagogiques et transversales sont les principales prises en compte par la commission.